

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 21\_072**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à 20h15,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : APPEL A PROJET TIERS LIEUX  
EN ISERE – EXTENSION DU POLE  
TERTIAIRE/ESPACE DE COWORKING**

**Date de la convocation :** mercredi 17 mars 2021

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 30 Pouvoirs : 5 Votants : 35</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel); Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET, Mathias LAVOLE (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Véronique MOREL à Jean Claude SARTER ; Pierre BAFFERT à Raphaël MAISONNIER ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Evelyne LABRUDE à Cédric MOREL</p>
---	--

**CONSIDERANT** l'appel à projet Tiers lieux 2021/2023 voté par le département de l'Isère le 26 février dernier afin d'accompagner le développement de tiers lieux d'activité en milieu rural et péri-urbain.

**CONSIDERANT** la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDERANT** le projet d'extension du pôle tertiaire et de création d'un espace de coworking, un espace de visioconférence, de bureaux partagés venant compléter l'offre existante au sein du pôle tertiaire,

**CONSIDERANT** que le département par cet Appel à projet vient en appui financier sur les dépenses liées aux études de faisabilité / opportunité, les dépenses d'investissement ainsi que les dépenses de fonctionnement sur les trois premières années du Tiers Lieux d'activité.

**CONSIDERANT** que la candidature de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a déjà été retenue pour l'extension du pôle tertiaire/espace de coworking.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention à l'appel à projet Tiers lieux en Isère

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 26 mars 2021,

La Présidente,  
Anne LENFANT

